Vicq sur Mer

17 Bis rue de la Mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE PORTANT DÉSIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS A2026-045

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1er septembre 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées ;

ARRETE

Article 1 – En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur Benoît TROCHU, 1er adjoint, est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Vicq-sur-Mer. Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Article 2 – Le maire de la commune de Vicq-sur-Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie du présent arrêté sera adressée à M. le préfet de la Manche et à M. le président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours de la Manche.

Fait à Vicq sur Mer, le 11 septembre 2026

Le Maire,
Valérie MONTRIEUL

MAIRIE DE VICQ-SUR-MER
50 (Manche)